



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

rév.	date	description
A	03/08/2021	Émission
D	06/06/2022	Mise à jour générale

Les changements introduits avec une nouvelle révision sont orange (RVB rouge = 237 ; vert = 125 ; bleu = 49)

PROCESSUS D'APPROBATION				Cavatorta	Gioenco	Luzzatto
				QSA	APT	CEO
				vérification	vérification	approbation



TABLE DES MATIERES

1	But	4
2	Champ d'application	4
3	La durabilité pour l'Entreprise Pizzarotti	4
4	Le Système de Gouvernance adopté par la Société	6
5	Principes	7
5.1	Le partenariat et les relations	7
5.2	Éthique	9
5.2.1	Intégrité dans les affaires	9
5.2.2	Lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent	9
5.2.3	Concurrence loyale	10
5.2.4	Pots-de-vin et fraude	10
5.2.5	Conflit d'intérêts	10
5.2.6	Confidentialité	10
5.2.7	Protection de la propriété intellectuelle et confidentialité dans la conduite des affaires	10
5.2.8	Participation de la communauté	11
5.2.9	Signalement d'irrégularités présumées	11
5.3	Travail	11
5.3.1	Responsabilité sociétale - Respect des droits de l'Homme et des droits des employés sur le lieu de travail	11
5.3.2	Travail irrégulier et travail des enfants	12
5.3.3	Liberté des travailleurs - Liberté d'association - Négociation collective	12
5.3.4	Conditions de travail	12
5.3.5	Égalité des chances, non-discrimination et conditions de travail équitables, diversité et inclusion	12
5.3.6	Liberté d'association et droit de négociation collective	13
5.3.7	Discrimination	14
5.3.8	Respect des conditions contractuelles des travailleurs	14
5.3.9	Horaires de travail	14
5.3.10	Rémunération équitable	15
5.4	Qualité, santé, sécurité, environnement, énergie, prévention de la corruption	15
5.4.1	Qualité	15
5.4.2	Santé et sécurité au travail	15
5.4.3	Innovation	16
5.4.4	Gestion des urgences et des risques	17
5.4.5	Gestion de la sécurité routière	17
5.4.6	Protection environnementale	17
5.4.7	Environnement - Développement durable - Protection du climat	17
5.4.8	Gestion de l'énergie	20
5.4.9	Déchets et émissions	20
5.4.10	Sécurité des produits et des processus	20
5.4.11	Prévention de la corruption	20
5.5	Système de gestion d'entreprise	20
5.5.1	Documentation	20
5.5.2	Formation et compétence	20
5.5.3	Amélioration continue	21
6	Suivi et conformité	21



6.1	Méthodes de réalisation des audits et des activités de contrôle	21
6.2	Mécanisme de signalement	21
6.3	Gestion et évaluation des cas de non-conformité	22
7	Documents et informations sur la durabilité	22
8	Sanctions	23
9	Pièces jointes	23



1 But

Pour assurer une plus grande pertinence aux principes qui inspirent la sélection et l'évaluation de ses fournisseurs, l'**Entreprise Pizzarotti & C. S.p.A.** (ci-après « Pizzarotti » ou la « Société ») a publié ce Code de conduite pour les fournisseurs (ci-après également le « Code »), dont l'acceptation est obligatoire pour les fournisseurs eux-mêmes afin de pouvoir être inscrit au Registre des fournisseurs de la Société et, par conséquent, entretenir des relations commerciales avec elle.

Pizzarotti propose, à travers ce Code, d'impliquer ses fournisseurs dans l'élaboration d'un cycle d'approvisionnement durable d'un point de vue social, environnemental et économique.

Afin que le contenu de ce Code soit adéquat et conforme à la mission de l'entreprise, il sera revu au moins une fois par an et en fonction des besoins.

Ce Code est appliqué en complément des principes énoncés dans le Code d'éthique adopté par la Société et se réfère entièrement au contenu de la Politique d'entreprise intégrée, avec une référence expresse à la Politique de prévention de la corruption (§ 11.1) approuvée par le Conseil d'administration avec procès-verbal du 07/03/2022, qui vise à fournir à chacun les règles à suivre pour assurer le respect des lois anti-corruption. L'acceptation obligatoire de ce Code implique donc l'acceptation par tous les fournisseurs (ou partenaires commerciaux) également de la politique d'entreprise intégrée susmentionnée.

2 Champ d'application

Ce Code s'applique à toute personne, physique ou morale, qui fournit des activités, des biens ou des services à la Société et est émis dans le but de s'assurer que ses fournisseurs mettent en œuvre des conditions de travail sécuritaires et que leurs employés sont traités avec respect. Leurs processus de production doivent également être responsables et respectueux de l'environnement.

Le Code de Conduite sera joint au contrat signé par le fournisseur et sera disponible sur le site Web de l'entreprise pour toutes les parties intéressées.

Chaque Fournisseur est tenu de s'assurer que ses employés et sous-traitants concernés sont informés des principes énoncés dans le Code et qu'ils en respectent l'application.

3 La durabilité pour l'Entreprise Pizzarotti

Pizzarotti a parmi ses principales valeurs celle de l'**éthique sociale, des affaires** et du **développement durable** (à travers des outils tels que par exemple les politiques d'entreprise et les codes d'éthique adoptés), au moyen desquels elle transmet un message de loyauté, d'équité et de respect et qui représente un point de référence dans la réalité sociale dans laquelle il opère.

Dans ce contexte, **Pizzarotti** accorde une importance particulière à la création de relations transparentes et durables avec les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement et au partage des valeurs et des principes qui inspirent l'entreprise dans l'exercice de ses activités. À cette fin, **Pizzarotti** a donc décidé d'adopter un code



de conduite des fournisseurs, qui définit les principes et les règles de conduite qu'il exige le respect tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Les dispositions de ce Code de Conduite des Fournisseurs s'inspirent des principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (et des dix principes dictés par les Nations Unies Pacte mondial). La Direction Générale est chargée d'évaluer la mise à jour périodique de ce Code, après consultation des Fonctions Organisationnelles concernées, sur la base d'événements et développements futurs pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur de la Société.

Notre **mission** est donc d'opérer dans un cadre de concurrence loyale avec honnêteté, intégrité, loyauté et bonne foi, dans le respect des intérêts légitimes des actionnaires, salariés, clients, partenaires, collectivités locales et diverses parties prenantes avec lesquels nous entrons en relation.

En particulier, **Pizzarotti** promeut activement la **responsabilité sociétale des entreprises** et une chaîne d'approvisionnement durable, en intégrant l'attention aux questions **sociales, environnementales** et **d'éthique/de gouvernance** dans sa vision stratégique.

Nous croyons qu'une étroite collaboration avec notre chaîne d'approvisionnement est essentielle pour atteindre des niveaux de qualité élevés dans nos créations, nos services et dans les activités de production menées par la Société.

La mise en place de collaborations, la diffusion de ce **Code de conduite des fournisseurs**, des **politiques de l'entreprise** et du **Code d'éthique** adopté, ainsi que la coopération dans divers domaines (technologie, environnement et société) sont les moyens par lesquels **Pizzarotti** implique et interagit avec sa propre liste des fournisseurs.

Les fournisseurs sont des alliés stratégiques qui nous accompagnent dans la réalisation des travaux couverts par les contrats acquis, capables d'offrir aux Clients/Acheteurs le meilleur en termes de **qualité**, de **durabilité**, d'éthique, d'**innovation** et de **performance**.

Afin de poursuivre les principes d'éthique et de développement durable, **Pizzarotti** impose des méthodes de gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple avec des dispositions contractuelles) qui garantissent l'intégration de critères éthiques, environnementaux, sociaux et de durabilité, dans la sélection et l'implication des fournisseurs.

Pizzarotti invite donc tous ses Fournisseurs à partager et mettre en œuvre les principes exprimés dans ce **Code de conduite des fournisseurs**, dont le respect constituera un élément de plus en plus important dans la phase d'évaluation et de sélection des fournisseurs.

Le service Procurement (achats) de **Pizzarotti** est responsable de la gestion des fournisseurs et collabore à cet effet avec les différentes unités/fonctions d'entreprise afin d'intégrer les principaux aspects environnementaux, de santé et de sécurité, d'utilisation de l'énergie et d'éthique dans les processus d'achat sociaux, développement durable et gouvernance (par ex. lutte contre la corruption), jetant ainsi les bases d'une réussite responsable et pérenne.



Il a notamment pour mission de :

- ◆ diffuser ce Code en interne et en externe également en activant des programmes de collaboration avec les Fournisseurs ;
- ◆ rendre compte périodiquement des résultats obtenus en matière d'achats responsables ;
- ◆ s'assurer que le personnel dédié aux achats est formé aux principes d'achats responsables ;
- ◆ sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à agir dans un souci constant de développement durable.

La sélection des fournisseurs et la détermination des conditions d'achat, effectuées par **Pizzarotti**, sont basées sur une évaluation objective de la qualité, du prix et de la capacité à fournir et garantir des services d'un niveau adéquat et à proposer des solutions innovantes.

En fin de compte, ce Code de conduite des fournisseurs, conformément aux politiques de l'entreprise et au code d'éthique adopté, a pour objectif principal de communiquer l'engagement de **Pizzarotti** à renforcer le développement de relations solides et durables avec nos partenaires, auxquels nous demandons d'adopter les principes et des règles qui nous inspirent pour poursuivre ensemble un objectif commun de respect et de protection des aspects Environnementaux, Sociaux, Éthiques et de Développement Durable.

Concrètement, **Pizzarotti** a pris les engagements suivants :

- ◆ protéger les droits de l'Homme, le bien-être des travailleurs et des conditions de travail justes ;
- ◆ garantir à tous les travailleurs un salaire décent ;
- ◆ ne pas recourir au travail des enfants et/ou au travail forcé ;
- ◆ faire un usage conscient des ressources naturelles et optimiser l'efficacité des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;
- ◆ préserver et protéger la biodiversité et sauvegarder le fonctionnement de l'écosystème ;
- ◆ faire un usage responsable de la ressource en eau ;
- ◆ optimiser la gestion des déchets et minimiser leur production ;
- ◆ œuvrer pour ralentir et atténuer le changement climatique ;
- ◆ exercer une influence positive sur les communautés locales ;
- ◆ minimiser l'impact sur l'environnement ;
- ◆ promouvoir l'approvisionnement durable.

4 Le Système de Gouvernance adopté par la Société

Pizzarotti, afin d'assurer le plein respect de la législation en vigueur et des dispositions du présent code de conduite des fournisseurs, des **politiques de l'entreprise**, du **code d'éthique** adopté, du **système de gestion intégré de l'entreprise** et du **modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif 231/2001**, ainsi que de poursuivre l'amélioration continue du *système de gouvernance* et d'assurer le respect de la législation nationale et internationale et des *meilleures pratiques*, a obtenu la certification de conformité, délivrée par des organismes de certification accrédités, conformément aux normes/standards de référence internationales suivantes :



- ◆ UNI EN ISO 9001 « Système de gestion de la qualité » ;
- ◆ UNI EN ISO 14001 « Système de gestion de l'environnement » ;
- ◆ UNI ISO 45001 « Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail » ;
- ◆ SA 8000 « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise » ;
- ◆ UNI EN ISO 37001 « Système de gestion pour la prévention de la corruption » ;
- ◆ UNI EN ISO 39001 « Système de gestion de la sécurité routière » ;
- ◆ UNI ISO 30415 « Gestion des Ressources Humaines - Diversité et Inclusion » (en phase d'acquisition) ;
- ◆ UNI ISO 20400 « Norme internationale pour les achats responsables » ;
- ◆ UNI EN ISO 14064-1 : 2019 « Spécifications et Guide, au niveau de l'Organisation, pour la quantification et le reporting des émissions de gaz à effet de serre et leur élimination.
- ◆ Règlement européen n°1221/2009 Eco-Management and Audit Scheme (EMAS)

afin de témoigner de son engagement dans la recherche de la satisfaction client, de l'efficacité des méthodes de travail adoptées et de sa capacité à améliorer en permanence ses processus et ses performances, ainsi que l'engagement à poursuivre des principes **Éthiques, Environnementaux, Sociaux** et de **Développement Durable**, à réduire les impacts environnementaux, les accidents du travail, les maladies professionnelles, optimiser la consommation de ressources durables et prévenir les délits prévus par le décret législatif 231/2001.

Pizzarotti garantit l'amélioration continue et l'efficacité de son système de gestion intégré, non seulement par la définition des politiques et des objectifs de l'entreprise, mais aussi par le suivi de la législation de référence applicable, les résultats des audits internes, l'analyse des données et les actions correctives qui en découlent, la Réexamens par la Direction, l'auto-évaluation et l'implication directe de son personnel.

L'action conjointe des systèmes susmentionnés dans un Système de Gestion Intégré assure l'excellence de la gestion des actifs car elle garantit la gestion des risques par le respect des exigences définies par les normes mondialement reconnues.

5 Principes

5.1 Le partenariat et les relations

Pizzarotti estime que la sélection de fournisseurs partenaires innovants et fiables, désireux de construire avec nous un succès commun à partir d'un degré élevé de création de valeur ajoutée, d'engagement et de flexibilité, est la condition fondamentale d'une relation durable. L'objectif est d'établir une relation de partenariat à long terme, caractérisée par la transparence et la collaboration.

Le développement, la croissance et l'efficacité commencent précisément dans la phase de sélection du fournisseur avec lequel commencer la collaboration, qui se déroule selon une procédure documentée qui garantit l'impartialité et l'égalité des chances à toutes les personnes impliquées.

Un système d'évaluation continue des performances a également été mis en place (auquel participent toutes les fonctions concernées de l'entreprise) afin de garantir le niveau requis dans le temps.



Grâce à l'utilisation de méthodes d'achat spécifiques calibrées sur les différentes catégories de produits, **Pizzarotti** s'efforce d'obtenir les meilleures conditions en termes de performance, de prix, de qualité, d'éthique et de durabilité tout au long du cycle de vie du produit.

Les fournisseurs sont invités à mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour identifier, déterminer et gérer les risques dans tous les domaines couverts par le présent document et à se conformer à toutes les exigences législatives applicables.

Les fournisseurs sont invités à améliorer en permanence la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de leurs politiques de développement durable par le biais de mesures appropriées.

Ils sont également invités à maintenir des informations documentées appropriées qui démontrent le partage et la mise en œuvre des valeurs exprimées dans ce document. En accord avec le Fournisseur, **Pizzarotti** se réserve le droit d'effectuer des audits relatifs à la vérification du respect/de la mise en œuvre des principes énoncés dans le présent **Code de conduite du fournisseur**, dans les **Politiques de l'Entreprise** et dans le **Code d'éthique** adopté par **Pizzarotti**.

Par ailleurs, le Fournisseur, en tant que spécialiste de l'activité/service, est de plus en plus impliqué dans la phase initiale de Gestion des Commandes, afin de partager les engagements techniques et économiques avec la Société.

Différentes conditions générales de référence ont été mises en place selon les différents types de fourniture (« Conditions générales d'achat de produits » et « Conditions générales d'adjudications/de sous-traitance »), qui, avec les modèles contractuels qui en découlent, constituent la base de la fourniture relations avec **Pizzarotti**. De plus, les fournisseurs qui entrent sur nos sites sont tenus de fournir une documentation importante sur les aspects contributifs, réglementaires, environnementaux, de santé et sécurité au travail, de responsabilité sociétale et de lutte contre la corruption.

Le principe directeur est d'acquérir les biens/services nécessaires avec le meilleur rapport qualité / prix pour répondre à l'objectif de maîtrise des coûts, en garantissant une qualité et des niveaux de service adéquats à la satisfaction du client final, en tenant dûment compte des risques opérationnels et en respectant les orientations générales sur la *qualité, environnementale, de santé et sécurité au travail, la responsabilité sociétale, la lutte contre la corruption et la durabilité* globale des choix effectués, en termes d'impact social.

Pizzarotti attend des fournisseurs et sous-traitants qu'ils assument leur responsabilité tout au long de la *chaîne d'approvisionnement* de bout en bout, du fabricant au fournisseur jusqu'à l'utilisateur final, pour se conformer aux réglementations sur la qualité, la santé et la sécurité, l'environnement, l'éthique, l'efficacité énergétique, le développement durable et donc maintenir un comportement respectueux des valeurs et principes qui guident l'entreprise ; pour cette raison, **Pizzarotti** s'assure d'impliquer activement les différents partenaires et fournisseurs dans ses processus.



5.2 Éthique

5.2.1 *Intégrité dans les affaires*

Le Fournisseur est tenu de mener ses activités commerciales dans le respect des principes d'éthique et d'intégrité contenus dans le [Code d'éthique et de conduite de la Société](#), afin de maintenir des relations durables, honnêtes et transparentes avec **Pizzarotti**.

Pizzarotti promeut un *systeme de gouvernance d'entreprise* qui intègre et promeut la culture de la **durabilité** en interne, diffuse le respect des lois et la **prévention** de la **corruption** et s'inspire des normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté et d'équité.

Le respect des lois, règlements et procédures en vigueur dans les domaines dans lesquels nous opérons est une condition indispensable au maintien des relations commerciales avec notre entreprise.

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils ne tolèrent aucun type de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds dans leur conduite commerciale. L'offre ou la promesse de paiement direct ou indirect, sous forme monétaire ou sous toute autre forme dans le but d'obtenir ou de conserver l'emploi ou pour tout autre avantage, ne sera pas tolérée, obtenant ainsi un avantage indu vis-à-vis d'autres potentiels Fournisseurs.

En définitive, nous croyons fermement que les relations de partenariat à long terme doivent être fondées sur l'équité et la transparence mutuelles, dans un contexte de pleine conformité avec les règles de l'entreprise et les aspects éthiques et de réputation des activités qui y sont liées.

Cet engagement s'est concrétisé par la mise en œuvre et le maintien d'un **systeme de gestion pour la prévention de la corruption** et la certification conséquente, par un organisme de certification accrédité, conformément à la norme UNI ISO 37001.

5.2.2 *Lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent*

Le Fournisseur est tenu de s'abstenir de toute forme de corruption active et passive et/ou d'extorsion et de ne pas promettre, offrir ou accepter des avantages indus et/ou abusifs et/ou des avantages de toute nature à des fins de corruption.

Les dispositions de lutte contre la corruption et anti-blanchiment s'appliquent à tous les employés, collaborateurs, fournisseurs, consultants et partenaires de **Pizzarotti** et s'imposent à tous.

Pizzarotti a toujours prêté attention à la question à travers des procédures internes définies et appliquées, à partir du **code d'éthique** adopté et des **politiques de l'entreprise** avec une référence particulière à la **politique anti-corruption** qui définissent les attentes pour mener les affaires dans le strict respect des meilleures normes internationales en termes de la législation anti-corruption.

La Société est active depuis plusieurs années dans la lutte contre la corruption, interdisant expressément « *les pratiques de corruption, les faveurs illégitimes, les comportements collusoires, les sollicitations, directes et/ou par l'intermédiaire de tiers, d'avantages personnels et professionnels pour soi-même ou pour autrui (...)* ». Ces indications sont valables pour tous les Employés/Collaborateurs/Fournisseurs/Partenaires commerciaux de la Société et sont expressément partagées par tous les Fournisseurs dès l'acceptation du



bon de commande et/ou du contrat de fourniture/sous-traitance.

Les collaborateurs/fournisseurs/sous-traitants /consultants de **Pizzarotti** ne peuvent demander, se voir promettre ou accepter des cadeaux, des invitations ou d'autres traitements favorables pour eux-mêmes ou des tiers et doivent également se conformer aux lois sur le blanchiment d'argent, l'auto-blanchiment et le recel, ou autres utilitaires.

5.2.3 *Concurrence loyale*

Le Fournisseur est tenu d'exercer ses activités commerciales dans le respect des règles de concurrence correcte et loyale conformément à la législation applicable.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de se conformer aux lois et réglementations antitrust applicables et de poursuivre les principes d'une concurrence loyale et transparente ; il est également interdit aux Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants, dans la conduite de leurs activités, de se livrer à toute pratique restrictive ou susceptible de perturber illicitement le marché.

5.2.4 *Pots-de-vin et fraude*

Aucun fonds ou actif ne peut être payé, prêté ou autrement fourni en tant que pots-de-vin, dessous-de-table ou autres paiements destinés à influencer ou à nuire à la conduite d'un employé. Un pot-de-vin peut être quelque chose de valeur, donné à une autre personne pour obtenir un avantage commercial indu. Essentiellement, tout article, cadeau ou service fourni dans le but d'influencer une décision commerciale peut être considéré comme un pot-de-vin.

Les Fournisseurs doivent s'abstenir de toute action qui pourrait amener un employé, une contrepartie ou un représentant du gouvernement à percevoir quelque chose de valeur dans le but d'obtenir des affaires, car une telle action viole les lois anti-corruption.

5.2.5 *Conflit d'intérêts*

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants de **Pizzarotti** sont tenus d'adopter des comportements conformes aux principes d'**éthique** et de **transparence** des affaires et sont tenus d'éviter toute situation de conflit d'intérêt susceptible d'influencer la relation commerciale avec **Pizzarotti** ou pouvant interférer avec la capacité de exercer ses activités de manière impartiale et au profit de la Société ou d'autres tiers.

5.2.6 *Confidentialité*

Le Fournisseur est tenu de se conformer à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, en adoptant les outils de sécurité appropriés pour préserver la confidentialité des informations dont il a connaissance en raison de son activité, en veillant également à ce que tous ses employés et collaborateurs respectent ces directives.

5.2.7 *Protection de la propriété intellectuelle et confidentialité dans la conduite des affaires*

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de respecter la propriété intellectuelle de **Pizzarotti** et des tiers et sont responsables de l'utilisation ou de la violation de brevets et/ou de marques



et/ou d'autres droits de propriété intellectuelle relatifs à l'utilisation du matériel , des machines ou des méthodes de travail utilisées dans l'exercice de son activité.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont également tenus, dans le respect des lois et règlements applicables, de ne pas divulguer à des tiers et de quelque manière que ce soit pour des raisons non strictement liées à l'exécution du contrat, les informations techniques et toutes informations confidentielles (par exemple, dessins, spécifications et tout autre document technique et non technique que **Pizzarotti** met à la disposition des Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants et qui restent la propriété de **Pizzarotti** et ne peuvent être utilisés que et exclusivement pour l'exécution de la relation contractuelle) et stratégiques mis à disposition par **Pizzarotti**.

5.2.8 *Participation de la communauté*

Pizzarotti est attentive au développement social et économique des Communautés Locales dans lesquelles elle opère et requiert des Collaborateurs/Fournisseurs/Consultants pour mener à bien leurs activités en participant à la croissance et à la valorisation du territoire, en établissant des relations de dialogue et de collaboration constructive avec tous ses interlocuteurs, sur la base de la plus grande transparence et confiance.

5.2.9 *Signalement d'irrégularités présumées*

Le Fournisseur s'engage à mettre à la disposition de ses employés des moyens et outils adaptés, y compris informatiques, pour signaler d'éventuelles irrégularités suspectes, des activités ou des comportements potentiellement illicites et/ou illégaux sur le lieu de travail. Tout signalement de ce type doit être considéré comme strictement confidentiel et traité comme tel par le Fournisseur, qui s'engage également à protéger les collaborateurs qui ont fait des signalements de toute forme de représailles.

5.3 **Travail**

5.3.1 *Responsabilité sociétale - Respect des droits de l'Homme et des droits des employés sur le lieu de travail*

La *Responsabilité sociétale* sont des valeurs essentielles pour **Pizzarotti** et constituent une priorité dans les choix effectués par l'Entreprise, afin de garantir :

- ◆ à ses travailleurs la protection de leurs droits et le respect de leur dignité humaine et de leurs libertés ;
- ◆ à la Société le respect de toutes les lois nationales et réglementations internationales concernant : le droit du travail, les droits de l'homme, la protection contre l'exploitation des mineurs, sécurité et santé au travail ;
- ◆ l'engagement de la diffusion de ces droits tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs et sous-traitants, étendant ces principes vers une expansion de la culture de la responsabilité sociétale.

Les Fournisseurs sont invités à améliorer en permanence la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de leurs politiques de responsabilité sociétale par des mesures appropriées.



Le système, effectivement mis en œuvre, garantit enfin la conformité réglementaire dans certaines matières pertinentes (droit du travail, droits de l'homme, délits contre la personne, etc.) aux fins du décret législatif 231/2001)

Le respect des normes sociales relatives aux droits de l'Homme, aux conditions de travail internationalement reconnues et contenues dans l'arrêté ministériel (Environnement 06 juin 2021) est requis.

5.3.2 Travail irrégulier et travail des enfants

Le Fournisseur est tenu de veiller au maximum au respect des personnes et de se conformer à la législation du travail applicable, en s'abstenant de toute forme de travail irrégulier, forcé ou des enfants.

5.3.3 Liberté des travailleurs - Liberté d'association - Négociation collective

Le Fournisseur est tenu de garantir à ses employés le droit à la liberté d'association et l'application de la négociation collective dans le secteur concerné, dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables.

5.3.4 Conditions de travail

Le Fournisseur est tenu d'assurer à ses salariés des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine, dans le respect de la réglementation sectorielle en vigueur en matière d'heures travaillées (ou heures de travail), d'heures supplémentaires, de salaires et charges sociales, de congés, de congés maladie. Le Fournisseur s'engage également à offrir des possibilités de formation et d'éducation à ses employés et à garantir un environnement de travail conforme aux exigences d'hygiène et de sécurité imposées par la législation en vigueur.

5.3.5 Égalité des chances, non-discrimination et conditions de travail équitables, diversité et inclusion

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de garantir à toutes les personnes l'égalité des chances en matière d'emploi sans aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine ethnique, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'opinion politique et syndicale.

Pour **Pizzarotti**, la diversité représente un élément stratégique pour la compétitivité de l'entreprise et le développement de ses collaborateurs. **Pizzarotti** croit que des équipes avec des compétences, des expériences et des parcours différents enrichissent l'environnement de travail et stimulent la créativité, favorisant un style de leadership plus efficace et nourrissant une culture d'entreprise de plus en plus ouverte.

Non-discrimination, égalité des chances et inclusion imprègnent les valeurs de **Pizzarotti**.

Pour ces raisons, **Pizzarotti** s'engage à :

- ◆ créer un environnement de travail inclusif qui garantisse le respect, l'intégration, le développement personnel et l'égalité des chances (par exemple, formation, développement, carrière), non seulement pour les employés actuels, mais aussi pour les employés potentiels ;
- ◆ sensibiliser les employés à la diversité et à l'égalité des chances au sein de **Pizzarotti**, notamment par le développement de programmes de formation et de projets spécifiques sur la diversité et l'inclusion ;
- ◆ se conformer aux règles et lois sur l'égalité des chances, également en référence au cadre

- ◆ réglementaire des pays dans lesquels l'entreprise opère et aux meilleures pratiques identifiées ;
- ◆ encourager l'engagement de tous les collaborateurs à agir avec respect et intégrité dans toutes leurs relations avec leurs collègues, clients, fournisseurs et avec tous les acteurs avec lesquels ils interagissent ;
- ◆ stimuler l'attention des fournisseurs au respect de la dignité humaine déclinée sous forme de non-discrimination et de protection de la diversité.

La diversité est une valeur qui doit être protégée et encouragée par des actions concrètes et omniprésentes dans tous les processus organisationnels et de gestion par la compréhension, l'inclusion et la valorisation des différences de ses employés. La diversité enrichit et ouvre à de nouvelles idées en multipliant les possibilités de générer des solutions innovantes : des personnes de cultures, d'horizons sociaux et générationnels différents, des aptitudes, des compétences et des expériences représentent une valeur distinctive qui permet la comparaison vers de multiples perspectives et permet de réfléchir et d'anticiper les besoins de clients et d'acteurs de référence.

L'engagement de *Pizzarotti*, à cultiver la valeur des personnes, afin que chacun se sente inclus et puisse donner le meilleur d'eux-mêmes, s'incarne dans une stratégie de développement et de gestion des ressources humaines, capable de promouvoir une culture inclusive pour valoriser la singularité des personnes et accéder aux mêmes opportunités de croissance professionnelle quel que soit le rôle occupé dans l'organisation.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Consultants doivent également garantir un lieu de travail dans lequel aucun harcèlement, menaces ou toute autre forme de mauvais traitement ou de harcèlement physique ou sexuel, psychologique ou verbal n'est utilisé. Les Collaborateurs/Fournisseurs/Consultants sont tenus de n'adopter aucun comportement limitant la personnalité individuelle à toutes les étapes qui caractérisent la relation de travail.

En outre, il est demandé, dans la mesure du possible, le respect de l'arrêté de la présidence du Conseil des ministres chargé de l'égalité des chances du 07/12/2021 portant « Adoption des lignes directrices visant à promouvoir l'égalité des chances entre les sexes et les générations, ainsi que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les marchés publics financés sur ressources du PNRR (Plan national de relance et de résilience) et du PNC (Plan national des investissements complémentaires) ».

5.3.6 Liberté d'association et droit de négociation collective

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables visant à garantir *la liberté d'association des travailleurs* et à reconnaître le *droit à la négociation collective*.

Les employés/travailleurs ne doivent pas craindre l'intimidation ou les représailles pour avoir suivi une formation ou adhéré à un syndicat ou participé à une négociation collective. Le Fournisseur et ses sous-traitants garantiront les droits des travailleurs à former, participer et organiser des syndicats de leur choix, ainsi que leur droit de négocier collectivement avec l'entreprise. Si la liberté d'association et le droit de négociation collective sont limités par la loi, l'entreprise permettra à ses salariés d'élire librement leurs représentants. Le Fournisseur et ses sous-traitants veilleront à ce que les représentants du personnel et le personnel impliqué dans l'organisation de celui-ci ne fassent l'objet d'aucune discrimination, harcèlement, intimidation ou représailles. Dans les cas où le droit à la liberté d'association et de négociation collective est limité par la loi, le Fournisseur et ses sous-traitants faciliteront, et n'entraveront pas, le développement de



moyens similaires d'association et de négociation libres et indépendantes.

5.3.7 Discrimination

Le Fournisseur et ses sous-traitants ne pratiqueront ni ne favoriseront aucune forme de discrimination (*que ce soit dans un sens générique, direct ou indirect*) ou de traitement privilégié en matière d'embauche, de rémunération, de formation professionnelle, de carrière, de licenciement ou de retraite, ni ne seront fondés sur critères de race, classe sociale ou nationalité, caste, situation familiale (y compris état civil et grossesse), origine, religion, handicap, sexe, orientation sexuelle, état civil, appartenance syndicale, opinions politiques, âge et toute autre condition susceptible d'en donner lieu discrimination. Le Fournisseur et ses sous-traitants ne s'engageront pas dans des comportements intimidants, offensants ou d'exploitation ou de harcèlement sexuel, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, tant sur le lieu de travail qu'éventuellement dans les domiciles ou autres espaces que l'entreprise mettra à disposition des travailleurs. Le Fournisseur et ses sous-traitants traiteront leurs employés avec dignité et respect. Le fournisseur et ses sous-traitants n'inciteront ni ne toléreront les châtiments corporels ou la coercition mentale et physique, ou la violence verbale des employés.

5.3.8 Respect des conditions contractuelles des travailleurs

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants doivent s'assurer que les heures de travail quotidiennes et hebdomadaires ne dépassent pas la limite maximale établie par les lois et règlements applicables. Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de compenser les heures excédentaires conformément aux dispositions légales et contractuellement établies. Le salaire minimum des salariés ne peut être inférieur à celui fixé par les conventions collectives et par les lois et règlements en vigueur.

Les salariés doivent également se voir garantir les périodes de repos, congés et interruption de carrière prévus par les conventions et accords collectifs de travail et dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de respecter le droit à la vie privée des employés, en s'engageant à faire un usage correct des données et informations fournies conformément à la loi et réglementations nationales en vigueur et applicables.

5.3.9 Horaires de travail

Le Fournisseur et ses sous-traitants respecteront les lois et les normes de l'industrie concernant les heures de travail, les congés officiels et les jours fériés. La semaine normale de travail, hors heures supplémentaires, sera celle fixée par la loi, mais en aucun cas elle ne dépassera 48 heures. Les horaires et règlements de travail seront établis par écrit par le contrat stipulé avec le salarié. Les employés auront au moins un jour de congé après six jours de travail consécutifs. Les heures supplémentaires seront toujours volontaires. Les heures supplémentaires seront utilisées de manière responsable, en tenant compte des facteurs suivants : la durée, la fréquence et le nombre d'heures travaillées par le travailleur individuel ou par l'ensemble du personnel. Des exceptions à cette règle ne seront autorisées que si toutes les conditions suivantes sont remplies : si les horaires de travail établies par la loi en vigueur dépassent la limite susmentionnée.



5.3.10 *Rémunération équitable*

Le Fournisseur et ses sous-traitants respecteront les droits des travailleurs à un salaire décent et devront s'assurer que le salaire versé pour une semaine normale de travail correspond aux normes légales ou aux normes minimales du secteur concerné et qu'il est suffisant pour répondre aux besoins primaires des employés, ainsi que leur fournir une certaine marge bénéficiaire discrétionnaire. Les retenues sur salaire à des fins disciplinaires ne seront pas autorisées. Des exceptions à cette règle ne seront autorisées que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ◆ la retenue de salaire pour des raisons disciplinaires est autorisée par la législation nationale ;
- ◆ un accord issu de la négociation collective est en vigueur.

Le Fournisseur et ses sous-traitants s'assureront que la composition des salaires et traitements des employés est clairement et dûment détaillée par écrit pour chaque période de paie et que les modalités de paiement sont conformes aux lois applicables.

Toutes les heures supplémentaires seront rémunérées avec un supplément conformément aux lois nationales. Cependant, dans les pays où les taux d'heures supplémentaires ne sont pas réglementés par des lois ou des conventions collectives, les heures supplémentaires des employés seront rémunérées selon les normes de l'industrie, de la manière la plus favorable pour le travailleur. Le Fournisseur et ses sous-traitants ne concluront pas de contrats de travail au noir ou de faux stages dans le seul but de se soustraire à l'exécution des obligations en faveur des salariés établies par la réglementation du travail en vigueur et les lois de sécurité sociale. Le Fournisseur et ses sous-traitants exonéreront **Pizzarotti** de toute réclamation, plainte ou litige avancé par leurs administrateurs, dirigeants, employés, travailleurs et partenaires dont les activités sont utilisées par le fournisseur, également en rapport avec leurs relations de travail respectives ou leur résiliation, si ils proviennent de quelque manière que ce soit de actions ou omissions du fournisseur.

5.4 **Qualité, santé, sécurité, environnement, énergie, prévention de la corruption**

5.4.1 *Qualité*

Le Fournisseur est tenu de se conformer à ce qui est défini dans le cahier des charges particulier et exigé par la législation applicable ainsi que de respecter les standards de qualité de la Société afin de fournir des produits et services capables de satisfaire adéquatement ses demandes.

5.4.2 *Santé et sécurité au travail*

La santé et la sécurité au travail sont des valeurs essentielles pour **Pizzarotti** et constituent une priorité dans les choix effectués par l'Entreprise.

La garantie d'un environnement de travail sûr, respectueux de la santé et de la sécurité, est une condition nécessaire pour le présent et pour construire l'avenir et représente un levier de croissance, comme l'efficacité et la qualité.



Le Fournisseur s'engage à protéger les employés et collaborateurs des risques sur le lieu de travail, en adoptant toutes les mesures de précaution nécessaires pour garantir leur santé et leur sécurité. Le Fournisseur est également tenu de réaliser la formation et de fournir les informations nécessaires afin que les employés et collaborateurs soient conscients des risques liés à leur travail et d'assurer les contrôles appropriés, les procédures de sécurité, la maintenance préventive et les mesures techniques de protection nécessaires pour limiter les risques à la santé et à la sécurité au travail.

Pizzarotti souligne son engagement en matière de santé et de sécurité au travail avec l'adoption d'un *système intégré de gestion/de durabilité* conforme aux normes UNI ISO 45001 et SA 8000 afin de maintenir et de développer ses performances en définissant des objectifs d'amélioration spécifiques et ciblés.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont tenus de travailler pour créer un environnement de travail attentif aux questions de Santé et Sécurité, également soutenus par l'adoption de Systèmes de Gestion certifiés selon des normes reconnues, visant à minimiser les risques et à éliminer les causes pouvant compromettre la sécurité et la santé de leur personnel et des tiers.

Le Fournisseur et ses sous-traitants garantiront des environnements de travail sûrs et sains et prendront des mesures efficaces pour prévenir les accidents potentiels et ne pas affecter la santé et la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail. À cette fin, le fournisseur évaluera les risques spécifiques présents sur le lieu de travail et réduira les causes de ces risques dans la mesure du possible. Le Fournisseur et ses sous-traitants remettront au personnel les équipements de protection spécifiques aux différents lieux d'exécution des travaux, conformément aux lois en vigueur. Le Fournisseur et ses sous-traitants assureront l'accès à sanitaires adéquats et tout logement mis à disposition des travailleurs devra répondre à leurs besoins essentiels. En outre, le Fournisseur et ses sous-traitants formeront périodiquement le personnel sur les aspects de sécurité et sur les normes et procédures à suivre, afin qu'il se familiarise avec l'utilisation des dispositifs de sécurité et avec l'évaluation des risques d'accidents pour identifier les véritables causes et prendre des mesures préventives ; ils devront également vérifier que les normes et directives en matière de santé et de sécurité sont appliquées de manière cohérente. Le Fournisseur et ses sous-traitants nommeront un représentant de la direction chargé de fournir un environnement de travail sûr et sain à tous les employés.

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants sont également tenus d'informer rapidement **Pizzarotti** en cas d'accidents graves ou mortels survenant à leur personnel, à celui de leurs sous-traitants ou à des tiers pendant ou à la suite de l'exécution des activités.

Pizzarotti s'engage à jouer un rôle actif à la fois dans la protection et la sécurité au travail et la responsabilité sociétale et s'engage pleinement avec l'ensemble de son management et de ses Ressources Humaines à diffuser à tous les niveaux et dans tous les environnements de l'entreprise la culture de la santé et de la sécurité au travail et à gérer en toute sécurité les activités et les tâches relatives à ses employés et aux employés des entreprises fournisseuses/prestataires.

C'est la volonté de la Société de maintenir ses **politiques d'entreprise** actives et efficaces, avec l'engagement de les divulguer aux employés et à l'ensemble de la base de fournisseurs, en vérifiant que les réglementations sur les chantiers gérés par **Pizzarotti** sont respectées.

5.4.3 Innovation

L'innovation est au cœur de l'action entrepreneuriale ; le développement permanent est le moteur d'une entreprise et fait partie intégrante de la culture **Pizzarotti**.

L'adaptation continue aux nouvelles conditions et la recherche constante de meilleures solutions pour nos clients sont les valeurs qui nous guident dans notre travail quotidien et que nous demandons également à nos fournisseurs de suivre.



5.4.4 *Gestion des urgences et des risques*

Le Fournisseur est tenu de gérer les risques et urgences liés à son activité commerciale en favorisant la mise en place de systèmes d'identification, de pratiques de prévention et de gestion, de procédures d'intervention et de formations adéquates, afin de limiter l'exposition de ses employés et collaborateurs à d'éventuels risques.

5.4.5 *Gestion de la sécurité routière*

Le Fournisseur est tenu d'adopter une politique visant à la prévention des accidents dérivant de la circulation routière, en prêtant attention aux accidents de la route déjà survenus, aux amendes imposées à ses travailleurs, aux points de permis de conduire, au bon entretien des véhicules et au choix des itinéraires routiers.

5.4.6 *Protection environnementale*

Le Fournisseur est tenu d'utiliser toutes les ressources impliquées dans le cycle de production de manière responsable et efficace, d'utiliser des sources d'approvisionnement durables et, si possible, d'utiliser de l'énergie provenant de sources renouvelables. L'impact négatif sur l'environnement et le climat doit être réduit ou éliminé à la source par des pratiques telles que la modification des processus de production et de maintenance, ainsi que le remplacement, la conservation, le recyclage et la réutilisation des matériaux.

5.4.7 *Environnement - Développement durable - Protection du climat*

Pizzarotti sent sa mission de représenter un modèle d'excellence également pour la protection maximale de l'environnement qu'elle atteint dans l'exercice de ses activités, et adopte donc les principes suivants de **durabilité environnementale** à court, moyen et long terme dans les choix stratégiques et les processus de l'entreprise à différents niveaux :

- ◆ approche préventive ;
- ◆ réduction des impacts environnementaux ;
- ◆ amélioration continue ;
- ◆ maintien de la conformité réglementaire ;
- ◆ gestion responsable de la chaîne de production ;
- ◆ sensibilisation et sensibilisation des ressources humaines ;
- ◆ communication.

Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent respecter l'ensemble de la réglementation environnementale liée aux activités couvertes par le Contrat. Le Fournisseur et ses sous-traitants s'engagent à obtenir et à maintenir toutes les licences, autorisations, certificats et agréments requis par la réglementation environnementale.

Conformément à la réglementation environnementale applicable, le Fournisseur et ses sous-traitants ne doivent autoriser le rejet d'aucune matière dangereuse dans l'environnement et, en cas de rejet, ils doivent réaliser et mettre en œuvre rapidement toute investigation, étude, prélèvement, essai, nettoyage, enlèvement, réparation ou toute autre action nécessaire pour enlever ou nettoyer ces matières dangereuses conformément aux exigences prescrites par la réglementation environnementale applicable. Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent informer **Pizzarotti** de toute substance dangereuse ou toxique présente, ou dans laquelle **Pizzarotti** et ses Collaborateurs pourraient être confrontés, lors de l'utilisation ou de la possession des Produits et doivent faire de leur mieux pour réduire leur dangerosité et leur toxicité. Sans préjudice des obligations de confidentialité et de confidentialité, le Fournisseur doit fournir sans délai à



Pizzarotti, à la demande de cette dernière, une copie de tous les rapports en matière environnementale et de toutes les enquêtes réalisées ou reçues par le Fournisseur relatives au respect par le Fournisseur de la réglementation environnementale applicable aux activités couvertes par le contrat.

Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent :

- ◆ se conformer à toutes les lois, réglementations et règles relatives à la protection de l'environnement ;
- ◆ adopter le principe de précaution chaque fois que les preuves scientifiques sur les défis environnementaux font défaut, et agir avec prudence pour minimiser les impacts potentiels ;
- ◆ faire un usage conscient des ressources naturelles et optimiser l'efficacité des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;
- ◆ réduire la consommation d'énergie ;
- ◆ optimiser la gestion de l'eau, préserver les ressources en eau, réduire la consommation d'eau et préserver la qualité de l'eau ;
- ◆ veiller à ce que leurs activités soient exercées dans le plein respect des lois et réglementations environnementales, et en tout état de cause être disponibles pour mettre en œuvre des initiatives allant au-delà de celles strictement nécessaires au respect des lois ;
- ◆ optimiser la gestion des déchets et minimiser la production de déchets et d'eaux usées ;
- ◆ protéger la biodiversité, sauvegarder le fonctionnement de l'écosystème et respecter la faune et la flore sauvages protégées par les lois nationales et internationales en appliquant les règles les plus strictes ;
- ◆ promouvoir la transparence et la responsabilité sur les impacts environnementaux des activités réalisées ;
- ◆ mettre en œuvre des politiques et des systèmes de gestion qui facilitent des améliorations constantes dans le domaine environnemental dans le but de réduire les impacts négatifs exercés sur l'environnement par ses activités et, lorsque cela est possible et approprié, en essayant de compenser les conséquences négatives résiduelles ;
- ◆ utiliser des produits de nettoyage à faible impact environnemental et ne contenant pas de substances chimiques dangereux ;
- ◆ utiliser des techniques et des équipements de nettoyage qui minimisent la consommation des produits utilisés, eau et électricité, la quantité de déchets, et qui n'affectent pas la qualité de l'espace dans les bâtiments ;
- ◆ utiliser des produits et des matériaux qui ne contiennent pas d'ingrédients potentiellement dangereux et facilement biodégradables ;

Les Fournisseurs sont tenus d'utiliser les ressources naturelles (eau, sources d'énergie, matières premières) de manière économique. Les impacts négatifs sur l'environnement et le climat doivent être réduits ou éliminés à la source ou par des pratiques telles que : les changements dans les processus de production/d'exécution, la maintenance des usines, ainsi que le remplacement, la conservation, le recyclage et la réutilisation des matériaux.

Les Fournisseurs s'engagent à développer et à utiliser des produits et procédés respectueux du climat qui réduisent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Toutes les émissions doivent être gérées de manière appropriée et transparente conformément aux lois et



réglementations locales applicables, si elles sont plus strictes.

Les collaborateurs/fournisseurs/consultants sont tenus d'inclure les critères/principes de **durabilité** dans le cadre du processus d'approvisionnement, et en général :

- ◆ privilégier les achats d'équipements électriques et électroniques conformes RoHS afin de limiter la présence dans les produits finaux de plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, polybromobiphényles et polybromodiphényléthers ;
- ◆ exiger le respect du règlement REACH pour les produits chimiques achetés avec une réduction conséquente de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement ;
- ◆ privilégier les emballages recyclables, bois et papier, certifiés FSC, garantissant l'origine du produit issu d'une forêt et d'une filière gérée de manière responsable ;
- ◆ privilégier les fibres de cellulose certifiées FSC ;
- ◆ privilégier l'achat de matériaux en acier auprès de fournisseurs qui produisent en mettant en œuvre des mesures pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'efficacité énergétique et la réduction de la pollution de l'environnement ;
- ◆ prévoir le respect des exigences législatives en matière d'éthique, d'intégrité et de lutte contre la corruption dans les contrats de fourniture/d'adjudication ;
- ◆ réduire l'impact de la distribution en favorisant l'approvisionnement en matériaux, produits et services auprès d'entreprises locales ;
- ◆ promouvoir la réutilisation et le recyclage des matériaux et produits en fin de vie et, lorsque cela n'est pas possible, assurer leur élimination de la manière la plus correcte ;
- ◆ privilégier les Fournisseurs qui mettent en œuvre des pratiques de développement durable en demandant, dans le cadre du processus de sélection, des actions visant un engagement social également par le biais de certifications volontaires (par ex. SA8000, ISO 14001, ISO 50001, ISO 37001, ISO 45001, ISO 20400, EMAS, etc.) et de participation dans les programmes de développement durable (par ex. UN GLOBAL COMPACT, Ecovadis, Open-ES et programmes similaires).

En particulier, dans le cadre de ce qui est défini dans ce document, dans les **Politiques de l'entreprise** et dans le **Code d'éthique** adopté par **Pizzarotti**, les collaborateurs/fournisseurs/consultants sont tenus de s'engager afin de : favoriser l'utilisation de sources renouvelables, minimiser l'impact environnemental de ses activités, protéger les écosystèmes locaux et la biodiversité, promouvoir l'utilisation consciente et responsable de toutes les ressources naturelles disponibles, adopter des systèmes garantissant que la manipulation, la manutention, la conservation, le recyclage, la réutilisation ou la gestion des déchets et la gestion des émissions dans l'atmosphère et les eaux usées se déroulent en toute sécurité et conformément à la législation en vigueur, également soutenues par l'adoption de systèmes de gestion certifiés selon des normes reconnues. Les collaborateurs/fournisseurs/consultants sont également tenus de faire face à toute urgence de nature environnementale dans l'exercice de leurs activités en utilisant des procédures de gestion et d'intervention, basées sur une analyse minutieuse et une évaluation des risques.

Le présent **Code de conduite des fournisseurs**, les **Politiques de l'entreprise** et le **Code d'éthique** adoptés par **Pizzarotti** représentent l'expression de la volonté de la Direction de l'entreprise en matière d'environnement et de développement durable et s'imposent à tous les employés et Fournisseurs de l'Entreprise ainsi qu'à toutes les entreprises qui interviennent au sein des chantiers gérés par la **Société**.

Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place et le maintien d'un système de gestion environnementale, l'utilisation de l'énergie, la préparation d'un inventaire spécifique des gaz à effet de serre



et les certifications conséquentes conformément aux normes ISO 14001, ISO 50001 et ISO 14064, par un organisme tiers accrédité.

5.4.8 *Gestion de l'énergie*

Le Fournisseur est tenu de communiquer, à la demande de la société soussignée, sa consommation d'énergie se rapportant à l'unité de production dans laquelle il opère. Par ailleurs, il est informé que la performance énergétique fait partie des critères d'évaluation de l'approvisionnement.

5.4.9 *Déchets et émissions*

Toutes les activités qui ont des effets nocifs potentiels sur la santé des personnes et/ou l'environnement doivent être correctement gérées, mesurées, contrôlées et traitées avant le rejet de toute substance dans l'environnement. Le Fournisseur est donc tenu de suivre et maîtriser les impacts produits par son activité commerciale sur le territoire et de s'adapter aux exigences réglementaires tant pour la gestion des déchets, en assurant leur recyclage, valorisation, réutilisation ou élimination dans des sites adaptés, que pour la consommation d'eau, en adoptant des mesures en faveur d'une gestion consciente. Le Fournisseur s'engage également à mettre en place des dispositifs de prévention ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou des rejets de polluants (dans l'air et les eaux marines, de surface et souterraines) afin de limiter l'impact environnemental de sa propre activité commerciale.

5.4.10 *Sécurité des produits et des processus*

Le Fournisseur est tenu d'adopter des programmes de sécurité pour gérer et maintenir tous les processus de production conformément aux normes de sécurité applicables et pour faire face à l'impact potentiel et aux produits à toutes les étapes du processus de production.

5.4.11 *Prévention de la corruption*

Le fournisseur doit s'abstenir de toute conduite de corruption (relative à des actifs de corruption active et passive) pour lui-même et pour toutes les activités qui pourraient, même indirectement, affecter les relations commerciales avec l'entreprise **Pizzarotti**. Il est tenu d'adopter le système de gestion de la prévention de la corruption de l'Entreprise, de sensibiliser et de former ses employés à la prévention de la corruption, afin de prévenir ou éventuellement de signaler toute situation suspecte pouvant constituer une violation de celui-ci. Par ailleurs, il est informé que la conduite anti-corruption fait partie des critères d'évaluation de l'approvisionnement.

Le fournisseur, également appelé Partenaire en Affaires, lit et signe pour acceptation la Politique intégrée avec les principes de base de la prévention de la corruption, à laquelle **Pizzarotti** a décidé d'adhérer et de promouvoir pour assurer la transparence dans toutes les relations commerciales (conformément aux lois nationales et internationales sur l'objet).

5.5 **Système de gestion d'entreprise**

5.5.1 *Documentation*

Le Fournisseur est tenu de préparer et de tenir à jour la documentation requise par la loi et par le contrat signé avec **Pizzarotti**, en relation avec ses processus de production et son activité commerciale.

5.5.2 *Formation et compétence*

Le Fournisseur est tenu de mettre en œuvre des mesures de formation adaptées afin de fournir à ses



responsables, employés, collaborateurs et sous-traitants concernés un niveau adéquat de connaissance et de compréhension du contenu de ce Code.

5.5.3 Amélioration continue

Le Fournisseur est tenu d'améliorer ses performances en termes de durabilité, en mettant en place toutes les mesures appropriées à cet effet.

6 Suivi et conformité

6.1 Méthodes de réalisation des audits et des activités de contrôle

Les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants, sur demande, sont tenus de fournir à **Pizzarotti** toutes les informations nécessaires à une évaluation initiale correcte et complète. Si le Collaborateur/Fournisseur/Sous-traitant/Consultant n'est pas en mesure de satisfaire aux aspects du présent **Code de conduite des fournisseurs**, de la **Politique d'achats responsables**, en tout ou en partie, il doit en aviser rapidement **Pizzarotti**.

Sous réserve d'un accord avec le Fournisseur, **Pizzarotti** se réserve le droit d'effectuer, directement ou par l'intermédiaire de tiers formellement mandatés, des audits, des visites sur place et des inspections, afin de vérifier le respect des principes énoncés dans le présent **Code de conduite des fournisseurs**.

6.2 Mécanisme de signalement

Dans le cas où les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants prendraient connaissance d'une infraction sur le thème de l'anti-corruption du présent **Code de conduite des fournisseurs**, ils sont encouragés par **Pizzarotti** à faire un signalement qui peut être soumis en envoyant le formulaire approprié pour signaler un comportement illégal, alternativement aux adresses spécifiquement activées et gérées de façon autonome par le membre responsable de l'Organisme de Contrôle :

- ◆ courrier électronique : whistleblower**Pizzarotti**@gmail.com ;
- ◆ boîte postale : n° 194 - ufficio postale « Parma Centro », via Pisacane 1, 43121 Parme.

Pour les aspects de responsabilité sociétale, les réclamations peuvent être signalées comme suit :

- ◆ via le RLSA, en soumettant le rapport et/ou la plainte verbalement ou par écrit en utilisant le « formulaire de plainte SA8000 », (signé ou anonyme) ;
- ◆ via la « boîte de signalement et/ou de réclamation SA8000 » spéciale, placée à proximité des panneaux d'affichage de l'entreprise, en utilisant le « formulaire de réclamation SA8000 », (signé ou anonyme) ;
- ◆ à l'Entreprise Pizzarotti, Via Anna Maria Adorni, 1 - 43121 Parme - Italie Tél.(39) 0521.2021. Fax (39) 0521.20746, e-mail : reclami@pizzarotti.it ;
- ◆ à l'organisme de certification : RINA Service Spa, via Corsica 12 – 16128 Gênes, sa8000@rina.org fax 010-5351140 ;
- ◆ à l'organisme d'accréditation : SAAS 9 East 37th Street, 10th Floor New York, NY 10016 fax :+1 (212)-391-2106, e-mail : saas@saasaccreditation.org.



La procédure d'introduction des réclamations auprès de SAAS est disponible sur le site : <http://www.saasaccreditation.org/document-library> à la section « **SAAS Complaints/Appeals** »

Toute forme de représailles, de discrimination ou de sanction directe ou indirecte, pour des motifs liés, directement ou indirectement, au signalement est interdite à l'encontre des auteurs d'un signalement. Toute violation de l'interdiction précitée est passible de l'application de sanctions. Dans le même temps, **Pizzarotti** veille à ce que la confidentialité de l'identité du dénonciateur et de la personne dénoncée soit protégée, sans préjudice des obligations légales et de la protection des droits de **Pizzarotti** ou des personnes accusées à tort et/ou de mauvaise foi. Tout signalement, avec faute intentionnelle ou négligence grave, de signalements qui s'avèrent non fondés est passible, dans la mesure du possible, de l'application de sanctions.

6.3 Gestion et évaluation des cas de non-conformité

Dans le cas où un non-respect des dispositions du présent **Code de conduite des fournisseurs**, de la **Politique d'achats responsables** serait constaté, **Pizzarotti** se réserve le droit d'exiger des Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants qu'ils mettent en œuvre des mesures correctives. En particulier, **Pizzarotti** se rend disponible pour traiter avec les Collaborateurs/Fournisseurs/Sous-traitants/Consultants dans leur processus d'identification et d'adoption d'actions d'amélioration dans le but de remédier aux non-conformités constatées.

En cas de non-mise en œuvre des mesures correctives, ainsi qu'en cas de manquement grave ou systématique au présent **Code de conduite des fournisseurs**, à la **Politique d'achats responsables**, **Pizzarotti** se réserve le droit de résilier le Contrat par anticipation et d'exclure le Collaborateur/Fournisseur/Sous-traitant/Consultant du Registre des fournisseurs de la **Société**.

7 Documents et informations sur la durabilité

Pour évaluer l'application effective des Principes de développement durable, à la demande de **Pizzarotti**, le Fournisseur et ses sous-traitants doivent fournir :

- ◆ leurs impacts environnementaux causés par la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets, l'élimination des eaux usées et des matériaux ; la liste des produits chimiques utilisés dans les processus de travail ;
- ◆ des informations sur les plans de durabilité, les initiatives entreprises et les progrès réalisés ;
- ◆ des informations sur les nouveaux fournisseurs ou sous-traitants utilisés dans les processus de production et d'approvisionnement.

Nous sollicitons donc votre engagement :

- ◆ à respecter les Principes de développement durable ;
- ◆ à fournir, à notre demande, des informations détaillées sur les programmes, les actions et les progrès sur l'application effective des Principes de développement durable (par exemple, les données relatives aux émissions de CO2 pour les trajets vers nos sites de production et toute adoption de véhicules hybrides et/ou électriques, etc.) ;



- ◆ à accepter les audits, annoncés ou non, que nous nous réservons le droit de réaliser et/ou faire réaliser, visant à contrôler le respect des principes souscrits ;
- ◆ à mettre en œuvre les actions correctives et d'amélioration nécessaires ;
- ◆ à fournir des informations actualisées sur tout nouveau Fournisseur et/ou Sous-traitant utilisé pour le processus de production et dans l'approvisionnement en matériaux, matières premières et services ;
- ◆ à maintenir et à mettre à la disposition des personnes qui se rendront à la vérification/audit, des enregistrements appropriés pour démontrer le respect des principes souscrits ;
- ◆ à faire signer à vos sous-traitants vos mêmes engagements, notamment votre volonté de recevoir des audits et contrôles de notre part et/ou de nos représentants.

Nous soulignons que le respect des *Principes de développement durable* est un paramètre important pour nous d'évaluer le Sous-traitant et que la violation de ces principes et le manque de collaboration dans l'identification et l'adoption d'actions correctives pourraient constituer un élément de rupture de la relation commerciale.

Nous sommes convaincus que vous vous joindrez à nous dans la promotion et la mise en œuvre de valeurs si importantes qui nous permettent de nous qualifier d'excellents opérateurs non seulement en termes de qualité de nos produits, mais aussi pour notre responsabilité sociétale, environnementale et économique envers les communautés dans lesquelles nous opérons.

8 Sanctions

Les comportements mis en œuvre par le Fournisseur contrairement aux dispositions de ce Code pourront être sanctionnés par la résiliation du contrat, conformément à l'Art. 1453 du Code civil et la demande d'indemnisation pour tout dommage causé.

9 Pièces jointes

- ◆ Formulaire de signalement de conduites illicites
- ◆ MRC000 « Formulaire de réclamation SA8000 »